40	13.04.05		22	9	EUR
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.

05112 00205

C 1.

COMPTES ANNUELS EN MILLIERS D'EUROS

DENOMINATION : *G.I.E. ETHIAS INFORMATIQUE*

Forme juridique : *Groupement d'intérêt économique ayant son siège en Belgique*

Adresse : *RUE DES CROISIERS* N° : *24* Bte :

Code postal : *4000* Commune : *Liège 1*

Registre : *RGIE* Greffe de : *LIEGE* N° : *6*

Adresse Internet * :

Numéro de TVA ou numéro national *451.834.512*

DATE *15 / 12 / 2003* du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du *18 / 03 / 2005*

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01 / 01 / 2004 au 31 / 12 / 2004

Exercice précédent du 01 / 01 / 2003 au 31 / 12 / 2003

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui / non **

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

BURTON GUY
RUE FRERE ORBAN 16, 5300 Andenne, BELGIQUE
Président du conseil de gérance — Début de mandat : 19/03/2001 — Fin de mandat : 20/03/2006

BAERTEN JACQUES
VENSTRAAT, 26, 3700 TONGRES, BELGIQUE
Vice-prés. du conseil de gérance — Début de mandat : 19/03/2001 — Fin de mandat : 20/03/2006

UERLINGS GUILLAUME
Rue Baudouinthier 19, 4890 Thimister-Clermont, BELGIQUE
Membre du conseil de gérance — Début de mandat : 20/03/2000 — Fin de mandat : 20/03/2006

(éventuellement suite page C 1 bis.)

Sont joints aux présents comptes annuels : - le rapport de gestion **
- le rapport des commissaires **

Nombre total de pages déposées : *22* Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : *7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 18*

Signature
(nom et qualité)
BURTON GUY
Président du conseil de gérance

Signature
(nom et qualité)

* Mention facultative.
** Biffer ce qui ne convient pas.

TVA	451.834.512	C 1 bis.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page C 1 .)

CARDYN & JOOS BVBA (BE 432.855.471)
BROUWERSSTRAAT 1 Boîte 8, 3000 Leuven, BELGIQUE
Commissaire Début de mandat : 18/03/2003 Fin de mandat : 18/03/2006

Est représentée par :

CARDYN PIET, REVISEUR
SCHOONZICHTLAAN 74, 3020 Winksele, BELGIQUE

JOOS Chantal, Réviseur
Brouwersstraat, 1, 3000 Leuven, BELGIQUE

D.C. & C° Scprl (BE 429.987.538)
RUE A. DEFUISSEAUX 116, 4431 Loncin, BELGIQUE
Commissaire Début de mandat : 18/03/2003 Fin de mandat : 19/03/2006

Est représentée par :

DAERDEN Frédéric, réviseur
Rue A.Defuisseaux 116, 4431 Loncin, BELGIQUE

NICOLET Jean, Réviseur
Rue A.Defuisseaux, 116, 4431 Loncin, BELGIQUE

(éventuellement suite page C 1 ter.)

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

- Les comptes annuels ont-ils été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe ou par un reviseur d'entreprise qui n'est pas le commissaire? ~~OUI~~ / NON [1]

  Si OUI, doivent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission. (A. Tenue des comptes de l'entreprise[2]; B. Etablissement des comptes annuels[2]; C. Vérification de ces comptes; D. Redressement de ces comptes).

- Si des missions visées sous A. (Tenue des comptes de l'entreprise) ou sous B. (Etablissement des comptes annuels) ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptable-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise; B. Etablissement des comptes annuels).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

[1] Biffer ce qui ne convient pas.
[2] Mention facultative.

TVA	451.834.512	C 2.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. **BILAN APRES REPARTITION**			
ACTIF			
ACTIFS IMMOBILISES	20/28		
I. Frais d'établissement (annexe I)	20		
II. Immobilisations incorporelles (ann. II)	21		
III. Immobilisations corporelles (ann. III)	22/27		
A. Terrains et constructions	22		
B. Installations, machines et outillage	23		
C. Mobilier et matériel roulant	24		
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. IV et V)	28		
A. Entreprises liées	280/1		
1. Participations	280		
2. Créances	281		
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3		
1. Participations	282		
2. Créances	283		
C. Autres immobilisations financières	284/8		
1. Actions et parts	284		
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8		
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	*1 907*	*1 558*
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
A. Stocks	30/36		
1. Approvisionnements	30/31		
2. En-cours de fabrication	32		
3. Produits finis	33		
4. Marchandises	34		
5. Immeubles destinés à la vente	35		
6. Acomptes versés	36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	*1 720*	*1 392*
A. Créances commerciales	40	*8*	*5*
B. Autres créances	41	*1.712*	*1.387*
VIII. Placements de trésorerie (ann. V et VI)	50/53		
A. Actions propres	50		
B. Autres placements	51/53		
IX. Valeurs disponibles	54/58	*173*	*165*
X. Comptes de régularisation (ann. VII)	490/1	*14*	*1*
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	*1 907*	*1 558*

TVA	451.834.512	C 3.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	10/15		
I. Capital (ann. VIII)	10		
A. Capital souscrit	100		
B. Capital non appelé (-)	101		
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13		
A. Réserve légale	130		
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133		
V. Bénéfice reporté	140		
Perte reportée (-)	141		
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	437	141
VII. A. Provisions pour risques et charges	160/5	437	141
1. Pensions et obligations similaires	160	437	141
2. Charges fiscales	161		
3. Grosses réparations et gros entretien	162		
4. Autres risques et charges (ann. IX)	163/5		
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	1 470	1 417
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. X)	17		
A. Dettes financières	170/4		
1. Emprunts subordonnés	170		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	171		
3. Dettes de location-financement et assimilées	172		
4. Etablissements de crédit	173		
5. Autres emprunts	174		
B. Dettes commerciales	175		
1. Fournisseurs	1750		
2. Effets à payer	1751		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. X)	42/48	1 467	1 404
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42		
B. Dettes financières	43		
1. Etablissements de crédit	430/8		
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	89	162
1. Fournisseurs	440/4	89	162
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	1 378	1 190
1. Impôts	450/3	75	79
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	1 303	1 111
F. Autres dettes	47/48		52
X. Comptes de régularisation (ann. XI)	492/3	3	13
TOTAL DU PASSIF	10/49	1 907	1 558

TVA	451.834.512	C 4.

2. COMPTE DE RESULTATS
(sous la forme de liste)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
I. Ventes et prestations	70/74	41	15
A. Chiffre d'affaires (annexe XII, A)	70		
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d' exécution (augmentation +, réduction -)	71		
C. Production immobilisée	72		
D. Autres produits d'exploitation (ann. XII, B)	74	41	15
II. Coût des ventes et des prestations (-)	60/64	(8 082)	(7 558)
A. Approvisionnements et marchandises	60		
1. Achats	600/8		
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609		
B. Services et biens divers	61	2 232	2 730
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. XII, C2)	62	5 554	4 919
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630		
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -) (ann. XII, D)	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -) (ann. XII, C3 et E)	635/7	296	(91)
G. Autres charges d'exploitation (ann. XII, F)	640/8		
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649		
III. Bénéfice d'exploitation (+)	70/64		
Perte d'exploitation (-)	64/70	(8 041)	(7 543)
IV. Produits financiers	75	2	2
A. Produits des immobilisations financières	750		
B. Produits des actifs circulants	751	2	2
C. Autres produits financiers (ann. XIII, A)	752/9		
V. Charges financières (-)	65	(24)	(9)
A. Charges des dettes (ann. XIII, B et C)	650		
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II. E. (dotations +, reprises -) (ann. XIII, D)	651		
C. Autres charges financières (ann. XIII, E)	652/9	24	9
VI. Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65		
Perte courante avant impôts (-)	65/70	(8 063)	(7 550)

2. COMPTE DE RESULTATS (suite)

(sous la forme de liste)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
VI. Bénéfice courant avant impôts ..... (+)	*(70/65)*		
Perte courante avant impôts ..... (-)	*(65/70)*	(8 063)	(7 550)
VII. Produits exceptionnels	76		
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762		
D. Plus - values sur réalisation d'actifs immobilisés	763		
E. Autres produits exceptionnels (ann. XIV, A)	764/9		
VIII. Charges exceptionnelles ..... (-)	66		
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels (dotations +, utilisations -)	662		
D. Moins - values sur réalisation d'actifs immobilisés	663		
E. Autres charges exceptionnelles (ann. XIV, B)	664/8		
F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration ..... (-)	669		
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts ..... (+)	70/66		
Perte de l'exercice avant impôts ..... (-)	66/70	(8 063)	(7 550)
IXbis. A. Prélèvements sur les impôts différés .. (+)	780		
B. Transfert aux impôts différés ..... (-)	680		
X. Impôts sur le résultat ..... (-) (+)	67/77		
A. Impôts (ann. XV) ..... (-)	670/3		
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77		
XI. Bénéfice de l'exercice ..... (+)	70/67		
Perte de l'exercice ..... (-)	67/70	(8 063)	(7 550)
XII. Prélèvements sur les réserves immunisées ..... (+)	789		
Transfert aux réserves immunisées ..... (-)	689		
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter ..... (+)	*(70/68)*		
Perte de l'exercice à affecter ..... (-)	*(68/70)*	(8 063)	(7 550)

TVA	451.834.512	C 6.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS			
A. Bénéfice à affecter	70/69		
Perte à affecter (-)	69/70	(8.063)	(7.550)
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68		
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	(8.063)	(7.550)
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790		
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690		
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
1. sur le capital et les primes d'émission	791		
2. sur les réserves	792		
C. Affectations aux capitaux propres (-)	691/2		
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. Résultat à reporter			
1. Bénéfice à reporter (-)	693		
2. Perte à reporter	793		
E. Intervention d'associés dans la perte	794	8.063	7.550
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/6		
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

3. ANNEXE

	Codes	Montants
I. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT (rubrique 20 de l'actif)		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	8001	
Mutations de l'exercice :		
. Nouveaux frais engagés	8002	
. Amortissements (-)	8003	
. Autres (+) (-)	8004	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	8005	
Dont : - Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2	
- Frais de restructuration	204	

X. ETAT DES DETTES

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D' UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Codes	DETTES		
		1. échéant dans l'année (rubrique 42)	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir (rubrique 17)	3. ayant plus de 5 ans à courir (rubrique 17)
Dettes financières	880			
1. Emprunts subordonnés	881			
2. Emprunts obligataires non subordonnés	882			
3. Dettes de location-financement et assimilées	883			
4. Etablissements de crédit	884			
5. Autres emprunts	885			
Dettes commerciales	886			
1. Fournisseurs	887			
2. Effets à payer	888			
Acomptes reçus sur commandes	889			
Autres dettes	890			
TOTAL	891			

B. DETTES GARANTIES
(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR	
		1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
Dettes financières	892		
1. Emprunts subordonnés	893		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	894		
3. Dettes de location-financement et assimilées	895		
4. Etablissements de crédit	896		
5. Autres emprunts	897		
Dettes commerciales	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
Acomptes reçus sur commandes	901		
Dettes fiscales, salariales et sociales	902		
1. Impôts	903	xxxxxxxxxxxxxxxxxx	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
Autres dettes	905		
TOTAL	906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

	Codes	Exercice
1. **Impôts** (rubrique 450/3 du passif)		
a) Dettes fiscales **échues**	9072	
b) Dettes fiscales non échues	9073	75
c) Dettes fiscales estimées	450	
2. **Rémunérations et charges sociales** (rubrique 454/9 du passif)		
a) Dettes **échues** envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
b) Autres dettes salariales et sociales	9077	1.303

XI. COMPTES DE REGULARISATION

	Exercice
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important.	
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

XII. RESULTATS D'EXPLOITATION

A. CHIFFRE D'AFFAIRES NET (rubrique 70) : ventilation par catégorie d'activité et marché géographique **à communiquer en annexe au document normalisé,** dans la mesure où, du point de vue de l'organisation de la vente des produits et de la prestation des services relevant des activités ordinaires de l'entreprise, ces catégories et marchés diffèrent entre eux de façon considérable.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (rubrique 74)			
Dont : Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
C1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL			
a) Nombre total à la date de clôture	9086	72	62
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein.	9087	68,7	60,9
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088	109 232	99 131
C2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	3 555	3 147
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621	949	924
c) Primes patronales pour assurances extralégales	622	62	52
d) Autres frais de personnel	623	988	796
e) Pensions	624		
C3. PROVISIONS POUR PENSIONS (comprises dans la rubrique 635/7)			
Dotations (+); utilisations et reprises (-)	635	296	(91)
D. REDUCTIONS DE VALEUR (rubrique 631/4)			
1. Sur stocks et commandes en cours			
. actées	9110		
. reprises (-)	9111		
2. Sur créances commerciales			
. actées	9112		
. reprises (-)	9113		
E. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (rubrique 635/7)			
Constitutions	9115	463	47
Utilisations et reprises (-)	9116	(167)	(138)
F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (rubrique 640/8)			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640		
Autres	641/8		
G. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE			
1. Nombre total à la date de clôture	9096	2	1
2. Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	2,4	0,6
Nombre effectif d'heures prestées	9098	4 826	2 922
Frais pour l'entreprise	617	91	49

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT (suite)

B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE, AVANT IMPOTS, exprimé dans les comptes **,ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME,** avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)

	Exercice
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPOTS SUR LE RESULTAT DE L' EXERCICE

D. SOURCES DE LATENCES FISCALES (dans la mesure où ces indications sont importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise)

	Codes	Exercice
1. Latences actives	9141	.....
- Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	.....
.....		.....
.....		.....
.....		.....
2. Latences passives	9144	.....
.....		.....
.....		.....
.....		.....

XVI. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte :			
1. à l'entreprise (déductibles)	9145	.....	.....
2. par l'entreprise	9146	.....	.....
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :			
1. précompte professionnel	9147	 75	 79
2. précompte mobilier	9148	.....	.....

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l' entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	9149	.....
Dont :		
. Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	.....
. Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	.....
. Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	.....

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge

	Code	Exercice
Pensions dont le service incombe à l'entreprise elle-même :		
. montant estimé des engagements résultant pour l'entreprise de prestations déjà effectuées	9220	

. bases et méthodes de cette estimation

XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION :

voir page C 20.

XIX. RELATIONS FINANCIERES AVEC

A. LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS

B. LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI

C. LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES PERSONNES CITEES SOUS B

	Codes	Exercice
1. Créances sur les personnes précitées	9500	1.712
2. Garanties constituées en leur faveur	9501	
3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	

Conditions principales relatives aux postes 9500, 9501 et 9502.

	Codes	Exercice
4. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable :		
- aux administrateurs et gérants	9503	
- aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	1. ENTREPRISES LIEES		2. ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	
		Exercice	Exercice précédent	Exercice	Exercice précédent
1. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	925				
Participations	926				
Créances : subordonnées	927				
autres	928				
2. CREANCES	929	*1 712*			
A plus d'un an	930				
A un an au plus	931	*1 712*			
3. PLACEMENTS DE TRESORERIE	932				
Actions	933				
Créances	934				
4. DETTES	935				
A plus d'un an	936				
A un an au plus	937				

	Codes	ENTREPRISES LIEES	
		Exercice	Exercice précédent
5. - GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
- **GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES** constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
6. AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS	9401		
7. RESULTATS FINANCIERS			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
8. CESSIONS D'ACTIFS IMMOBILISES			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

TVA	451.834.512	C 21.

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

A. **Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés**

L'entreprise

. établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion : ~~OUI~~/ NON [1]

. n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s) :

a. L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés: OUI /~~NON~~ [1]

b. L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation : OUI ~~NON~~ [1]
Si oui :
. Justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés :

. Nom, adresse complète du siége et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro de TVA ou numéro national de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée :

ETHIAS VIE N°4 023 702 52
RUE DES CROISIERS 24
4000 Liège 1 AUTRE PAYS
BE 402.370.252

B. **Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune**

. Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro de TVA ou numéro national de l'(des)entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation [2]:

. Si l'(les)entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus [2]:

---

1 Biffer ce qui ne convient pas.

2 Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

4. BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise : 218.00

I. ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	66,2	2,8	68,7 (ETP)	60,9 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	104.958	4.274	109.232 (T)	99.131 (T)
Frais de personnel	102	5.393	161	5.554 (T)	4.918 (T)
Montant des avantages accordés en sus du salaire	103	xxxxxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxxxxx	(T)	16 (T)

2. A la date de clôture de l'exercice

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	69	3	71,6
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	69	3	71,6
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
c. Par sexe				
Hommes	120	62	1	62,8
Femmes	121	7	2	8,8
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	1		1,0
Employés	134	68	3	70,6
Ouvriers	132			
Autres	133			

B. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150	2,4	
Nombre effectif d'heures prestées	151	4.826	
Frais pour l'entreprise	152	91	

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTREES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	11		11,0
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	11		11,0
Contrat à durée déterminée	211			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			
c. Par sexe et niveau d'études				
Hommes : primaire	220	9		9,0
secondaire	221			
supérieur non universitaire	222	1		1,0
universitaire	223			
Femmes : primaire	230	1		1,0
secondaire	231			
supérieur non universitaire	232			
universitaire	233			

B. SORTIES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305	1		1,0
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	1		1,0
Contrat à durée déterminée	311			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
c. Par sexe et niveau d'études				
Hommes : primaire	320	1		1,0
secondaire	321			
supérieur non universitaire	322			
universitaire	323			
Femmes : primaire	330			
secondaire	331			
supérieur non universitaire	332			
universitaire	333			
d. Par motif de fin de contrat				
Pension	340			
Prépension	341			
Licenciement	342			
Autre motif	343	1		1,0
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au *profit de l'entreprise comme indépendants.*	350			

III. ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI	Codes	Nombre de travailleurs concernés		3. Montant de l'avantage financier
		1. Nombre	2. Equivalents temps plein	
1. Mesures comportant un avantage financier*				
1.1. Plan avantage à l'embauche (pour la promotion du recrutement de demandeurs d'emploi appartenant à des groupes à risque)	414			
1.2. Prépension conventionnelle à mi-temps	411			
1.3. Interruption complète de carrière professionnelle	412			
1.4. Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)	413			
1.5. Maribel social	415			
1.6. Réduction structurelle des cotisations de sécurité sociale	416	71	69,8	116
1.7. Programmes de transition professionnelle	417			
1.8. Emplois services	418			
1.9. Convention emploi - formation	503			
1.10. Contrat d'apprentissage	504			
1.11. Convention de premier emploi	419			
2. Autres mesures				
2.1. Stage des jeunes	502			
2.2 Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée	505			
2.3. Prépension conventionnelle	506			
2.4. Réduction des cotisations personnelles de sécurité sociale des travailleurs à bas salaires	507			

Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi :

- total pour l'exercice	550	71	69,8
- total pour l'exercice précédent	560		

IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur	Codes	Hommes	Codes	Femmes
1. Nombre de travailleurs concernés	5801	39	5811	3
2. Nombre d'heures de formation suivies	5802	2.008	5812	128
3. Coût pour l'entreprise	5803	32	5813	1

V. RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITES DE FORMATION, D'ACCOMPAGNEMENT OU DE TUTORAT DISPENSEES EN VERTU DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2001 VISANT A AMELIORER LE TAUX D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS

Activités de formation, d'accompagnement ou de tutorat	Codes	Hommes	Codes	Femmes
1. Nombre de travailleurs qui ont exercé ces activités	5804		5814	
2. Nombre d'heures consacrées à ces activités	5805		5815	
3. Nombre de travailleurs qui ont bénéficié de ces activités	5806		5816	

* Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.

G.I.E. "Ethias-Informatique"
rue des Croisiers, 24
4000 LIEGE.

Rapport de gestion du Conseil de gérance

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les activités de notre groupement pendant la période du 01 janvier au 31 décembre 2004, date de clôture des comptes du onzième exercice social.

Notre groupement a pour objet la maintenance et le développement des applications informatiques au profit de ses membres sans se substituer à ces derniers dans la réalisation de leur objet social propre.

Il peut notamment assumer toutes tâches améliorant, par le recours à l'informatique, les conditions de travail du personnel de ses affiliés, réaliser toute mission logistique de fourniture ou de service à caractère informatique à leur profit.

Au 31 décembre 2004, ses effectifs s'élevaient à 68,7 personnes équivalent temps plein.

Les comptes de l'exercice se clôturent sans gain ni perte compte tenu de l'intervention des associés à concurrence de 8.063.475,44 euros répartis comme suit :

Ethias Vie :	*649.916,12*
Ethias Droit Commun :	*5.833.118,13*
Ethias Incendie :	*863.598,22*
Ethias Accidents du travail :	*716.842,97*
	8.063.475,44

G.I.E. "ETHIAS-INFORMATIQUE"

REGLES D'EVALUATION QUI PRESIDENT AUX EVALUATIONS DANS L'INVENTAIRE.

ACTIF DU BILAN.

Immobilisations corporelles (rubrique III)

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif à leur valeur d'acquisition ou de revient, en ce compris les frais accessoires.

Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire aux taux suivants :
- mobilier de bureau : 10 %
- matériel de bureau : 20 %
- matériel informatique : 33 %

Le mobilier et le matériel de bureau dont la valeur d'acquisition est inférieure à 250 EUR sont amortis la première année.
- Aménagements : 33 %

Immobilisations financières (rubrique IV)

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur sont enregistrées en cas de moins-value ou de dépréciations durables.

Créances à plus d'un an et créances à un an au plus (rubrique V et VII)

Ces postes sont enregistrés à leur valeur nominale. Des réductions de valeur sont enregistrées pour tenir compte des aléas attachés à leur récupération.

Placements de trésorerie (rubrique VIII)

Les créances en compte à terme sur des intermédiaires financiers sont comptabilisées à leur valeur nominale, elles peuvent faire l'objet de réductions de valeur.

Valeurs disponibles (rubrique IX)

Les valeurs disponibles sont évaluées au bilan à leur valeur nominale. Elles peuvent faire l'objet de réductions de valeur.

PASSIF DU BILAN.

Provisions pour risques et charges (rubrique VII)

A la clôture de chaque exercice, le Conseil de gérance, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nés au cours de l'exercice et des exercices antérieurs.

Des provisions peuvent être constituées pour les travaux de gros entretien et de grosses réparations des immeubles sociaux.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultats si elles sont devenues sans objet.

Dettes à plus d'un an et dettes à un an au plus (rubrique VIII et IX)

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Comptes de régularisation (rubrique X)

A l'actif, comprenant :

- **les charges exposées pendant l'exercice mais imputable, en tout ou en partie, à un exercice ultérieur;**
- **les revenus, ou fractions de revenus qui sont à rattacher à l'exercice en cours mais dont la perception n'aura lieu qu'au cours de l'exercice suivant.**

Au passif, comprenant :

- **les charges ou fractions de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur.**

S.C. D.C. & C°
Réviseurs d'entreprises

BVBA CARDYN & JOOS
Réviseurs d'entreprises

RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOTURES LE 31 DECEMBRE 2004 PRESENTES A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE "ETHIAS INFORMATIQUE"

Liège, le 16 février 2005

S.C. D.C. & C°
Réviseurs d'entreprises

BVBA CARDYN & JOOS
Réviseurs d'entreprises

Liège, le 16 février 2005

G.I.E. ETHIAS INFORMATIQUE
Rue des Croisiers, 24
4000 LIEGE

Chers Membres,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée par l'Assemblée générale du groupement d'intérêt économique "ETHIAS Informatique".

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels établis sous la responsabilité du Conseil de gérance du groupement, pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2004 dont le total du bilan s'élève à 1.907.087,47 € et dont le compte de résultats se solde par une perte de 8.063.475,44 €. Il est à noter que celle-ci est intégralement couverte par l'intervention des associés. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par la loi.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'inexactitudes significatives compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables aux comptes annuels en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation du groupement en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Les responsables du groupement ont répondu avec clarté à nos demandes d'explications et d'informations. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien fondé des règles d'évaluation et des estimations comptables significatives faites par le groupement ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2004 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupement et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

Attestations complémentaires

Nous complétons notre rapport par les attestations et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Le rapport de gestion contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous ne devons vous signaler aucune opération conclue ou décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés.
- L'affectation des résultats qui vous est proposée est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Nous tenons enfin à remercier le responsable de la comptabilité pour l'aide efficace qu'il nous a apportée tout au long de nos travaux de contrôle.

Le Collège des Commissaires

BVBA CARDYN & JOOS
Réviseurs d'entreprises
représentée par

S.C. D.C. & C°
Réviseurs d'entreprises
représentée par

Ch. JOOS P. CARDYN J. NICOLET F. DAERDEN

Annexes : comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2004 et rapport de gestion.